



Aigle, le 20 Septembre 2018

**Au Conseil Communal d'Aigle**

Rapport de la commission chargée de l'étude du  
**Préavis municipal No 2018-14**  
Du 6 août 2018  
Relatif à

**UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LES  
INSTALLATIONS SPORTIVES EXTERIEURES DU SITE DE  
LA PLANCHETTE  
AMENAGEMENTS URBAINS SUR LES CHEMINS DE LA  
PLANCHETTE ET DE LA RAPILLE**

La commission est composée de :

Madame : Danielle GOSTELI-JAQUEMET  
Messieurs : Pierre-Yves BRELAZ  
Fabrice COTTIER  
François DELADOEY  
Louis GOY  
Joël LAUNAZ  
Alain Moret (1<sup>er</sup> membre)

Délégué de la Municipalité : Isabelle Rime

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie au complet le 28 août 2018 en présence de Madame Isabelle Rime Municipale. Nous la remercions pour sa disponibilité ainsi que pour ses réponses à nos questions.

## Avant-propos

Le terrain de sport de la Planchette est un terrain très important pour Aigle et particulièrement pour un quartier à forte densité. Aménagé dans les années 90, agrandi, amélioré et bien entretenu, il offre un endroit de rencontre, de détente, agréable et ombragé, mais aussi et surtout un terrain où jeunes et moins jeunes peuvent se dépenser en toute sécurité et sans déranger les autres habitants.

Ce terrain, de sport et de détente, est un endroit bien fréquenté, il est important pour la cohésion sociale et comme il doit être détruit, pour y construire des nouveaux modules scolaires, le Conseil a demandé à la Municipalité de le remplacer sur un nouveau site et dans les meilleurs délais.

Demande que la Municipalité a confirmé dans l'addenda au préavis 2017-02.

N'aurait-il pas été souhaitable de connaître le montant de cet aménagement supplémentaire lors des discussions du Préavis Municipal 2017-02, dit "KIWI" ? Des membres de la commission ont été surpris par la hauteur du budget demandé. La commission a également été surprise que la commission des sports de la commune n'ait pas été consultée lors de l'élaboration de ce projet d'importance. Du reste nous avons eu l'information que cette consultation n'a pas été faite non plus pour les nouveaux terrains de pétanque des Glariers et d'autres installations sportives.

## Les échanges

Nous avons posé de nombreuses questions et fait des propositions à Madame la Municipale. Les membres de la Commission étaient très bien préparés pour ce préavis et bien documentés. Nous avons eu un dialogue riche et constructif.

Les discussions ont porté sur l'importance de réaliser ces travaux rapidement, car en plus des subsides habituels, le canton propose par l'intermédiaire du département de la santé ainsi que du service de l'éducation physique et du sport une subvention pour la construction de places de sport en plein air, ceci pour 2018 (ne sera pas forcément reconduit en 2019, d'où l'urgence, des subsides complémentaires qui peuvent atteindre 25% sur certaines installations sportives). Nous avons également débattu sur les aménagements tels que le marquage des différentes aires, le choix des plantations, ainsi que leurs compatibilités avec un terrain tel que celui-là, les revêtements, l'éclairage, ainsi que sur l'importance que ce terrain soit ouvert aux habitants tout en essayant de limiter au maximum les déprédations et les nuisances pour le voisinage.

## Réponses aux questions

Pour donner suite à toutes les remarques, propositions et questions portant sur l'aménagement du terrain, la Municipalité nous a par la suite répondu que :

- Les plantations seront ponctuelles et choisies de manière à demander très peu d'entretien.
- la clôture sera posée tout autour du terrain avec un accès contrôlé.
- il sera ajouté dans l'appel d'offre un point d'eau.
- les terrains de foot seront aussi clôturés avec des grillages souples.
- une couverture est prévue sur le bac à sable du saut en longueur.
- le terrain de fitness sera en fait un terrain de "Street Workout".

- le marquage handball se fait sur la grande surface.
- l'éclairage sera sur minuterie afin d'éviter les nuisances lumineuses.
- un soin tout particulier sera porté sur les mâts d'éclairage de manière à ce qu'ils ne soient pas installés sur la surface de jeux.

Nous remercions la Municipalité d'avoir pris en compte nos requêtes et d'avoir répondu à une grande partie de nos préoccupations et propositions de manière rapide et constructive.

Nous avons également demandé à la Municipalité de porter l'attention sur :

- les avantages d'installer des toilettes publiques à proximité du terrain de sport.
- l'étude d'une éventuelle, et future, piste finlandaise qui ferait, par exemple, le tour des parcelles et passerait en périphérie de la parcelle 1013.
- les risques de recours des voisins contre cette nouvelle place de sport.
- les risques économiques liés à la pose de l'herbe synthétique : coûts de poses et d'entretien, ainsi que la détérioration que pourront causer des vélos ou trottinettes. Nous proposons que l'herbe synthétique soit remplacée par du tartan comme sur les autres surfaces.

## Vœux

Les membres de la commission émettent le vœu que les plans du terrain de sport soit encore soumis à consultation aux membres de la Commission sportive avant les appels d'offre.

## Amendement

La commission propose d'amender le point 3 comme suit :

3. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ou emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 1'646'000.- aux meilleures conditions, **sous déduction des subventions accordées.**

## Prise de position de la CoFin :

La CoFin ne conteste pas l'utilité des équipements et aménagements présentés, mais s'est étonnée de leur coût. Lors des débats ayant conduit à l'acceptation du préavis 2017-02, il a été annoncé une dépense d'environ 1 million pour les installations sportives. C'est aujourd'hui 35% plus cher et nous regrettons que les informations données à l'époque n'aient pas pu être respectées.

Nous considérons que le crédit demandé est un absolu maximum et que le décompte des travaux réalisés sera inférieur grâce aux subventions sollicitées et aux mesures d'économies qui seront prises.

Au final, la CoFin propose, d'accepter les conclusions municipales avec l'amendement de la commission ad hoc.

En conclusion, la Commission unanime a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis no 2018-14 du 6 août 2018.
- Oûi le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour.

### DECIDE

1. d'adopter le préavis relatif à la demande de crédit de construction pour les projets des travaux tels que présentés.
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'646'000 TTC destiné à lui permettre de réaliser les aménagements sportifs extérieurs du site de la Planchette, ainsi que d'effectuer les travaux de réaménagements sur les chemins de la Planchette et de la Rapille.
3. d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ou emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 1'646'000.- aux meilleures conditions, sous déduction des subventions accordées.
4. d'approuver le financement, tel que proposé, à savoir : amortissement de l'investissement selon nos disponibilités mais au maximum sur 20 ans.

Pour la commission, le rapporteur.  
Alain Moret

